

Section 3.—Emplois, salaires et heures de travail*

Sous-section 1.—Exposé historique

Depuis des années, des rapports mensuels sur l'emploi sont fournis au Bureau fédéral de la statistique par les établissements qui, employant 15 personnes et plus, sont compris dans les principales industries suivantes: l'exploitation forestière, l'industrie minière, l'industrie manufacturière, la construction, les transports, l'entreposage et les communications, les services publics, le commerce, la finance, l'assurance et l'immeuble ainsi que certains secteurs des services, surtout les hôtels, les restaurants, les buanderies, les établissements de dégraissage ainsi que les services de la récréation et les services commerciaux. Les relevés portent sur tous les secteurs des huit premières divisions industrielles qui sont mentionnées. Afin de compléter les données de l'emploi qui remontent à 1921, une statistique mensuelle des bordereaux de paye a été établie depuis 1941, ce qui permet de calculer les traitements et salaires hebdomadaires par personne. Subséquemment, ces séries ont été reportées sur une base annuelle jusqu'à 1939. Au cours des derniers mois de la guerre, le relevé a été étendu de nouveau de manière à comprendre des renseignements sur les salaires et les heures de travail des employés de certains établissements industriels qui ont pu fournir la statistique des heures effectuées et des heures rémunérées pendant les périodes d'absence. A partir de 1946, les chiffres mensuels de l'emploi sont publiés séparément pour les hommes et les femmes. Des données additionnelles et plus détaillées sur les salaires et les heures de travail sont obtenues des manufacturiers, chaque année au cours d'une des semaines de l'automne. Cette série donne des chiffres distincts sur la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine.

La statistique obtenue mensuellement depuis 1941 englobe tous les travailleurs payés du personnel des manufacturiers qui présentent un rapport ainsi que leur rémunération pour services rendus et pour absences payées, au cours de la dernière période de paie du mois, sauf les employés occasionnels ayant fourni moins d'une journée de travail qui ne sont pas compris. Les propriétaires sont exclus par définition, même s'ils reçoivent sous forme de traitements une partie du revenu de leurs placements. Les gains comprennent les salaires payés pour le temps régulier et le surtemps, les traitements particuliers pour le travail par équipes, la production payée régulièrement, les bonis de vie chère, les primes de rendement et les commissions. Les bordereaux de paye et les heures de travail déclarés pour des périodes excédant une semaine sont réduits en équivalents hebdomadaires.

Même si les relevés se limitent aux établissements employant 15 personnes ou plus, ils comprennent aussi des proportions élevées, mais variables, de tous les salariés rémunérés travaillant dans les industries recensées en 1951. On estime que la proportion des établissements compris dans les relevés varie de 45 p. 100 dans les groupes de services inclus à 92 p. 100 dans l'industrie manufacturière et 96 p. 100 dans l'industrie minière, le chiffre général relatif à l'industrie englobant 79 p. 100 du nombre total des industries relevées. On estime aussi que les établissements qui ont contribué à la statistique mensuelle employaient 62 p. 100 du nombre total des salariés rémunérés qu'on a relevés dans toutes les industries, y compris l'agriculture, la pêche, l'enseignement, l'hygiène, le gouvernement et autres services non compris dans le relevé, ainsi que les employés des petits établissements des industries recensées à l'égard desquels on ne peut obtenir de données.

En 1957, l'emploi industriel, les bordereaux de paye et les salaires par personne ont atteint en général des niveaux inégalés, malgré certains signes de faiblesse qui apparaissent surtout dans les derniers mois à l'examen des chiffres des années immédiatement précédentes.

* Rédigé à la Section de l'emploi, Division du travail, Bureau fédéral de la statistique.